

Écrit par le 25 août 2024

# L'association Hey Agroparc! organise une journée ramassage de déchets



L'association '[Hey Agroparc !](#)', récemment créée pour dynamiser et améliorer la qualité de vie sur la zone d'Agroparc, organise une journée ramassage de déchets vendredi 17 mai 2024 de 13h à 17h. Un évènement vert et positif, ouvert à tous.

C'était un engagement pris par [Alexandre Bouche](#) et son équipe lors de la présentation du programme 2024 de la nouvelle association Hey Agroparc ! au début du mois de février. Le président de la structure avait tenu à engager plusieurs actions vertes et écologiques sur la zone d'Agroparc afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

Ecrit par le 25 août 2024

C'est dans cet esprit que l'association organise ce vendredi 17 mai 2024, de 13h à 17h, une journée ramassage de déchets sur l'ensemble de la zone d'Agroparc. Une action collective et conviviale à laquelle tous les membres d'Hey Agroparc ! sont invités à participer, mais pas seulement... Cet évènement est ouvert à tous et pour y participer, il suffit de s'inscrire sur le site [Helloasso.com](https://helloasso.com) avant vendredi. [Après la journée dédiée à la santé au travail](#), c'est un nouvel évènement fort organisé par la structure créée en 2023.

**Infos pratiques : « Journée ramassage de déchets » organisée par l'association Hey Agroparc ! vendredi 17 mai 2024 de 13h à 17h. Participation ouverte à tous. Inscription gratuite via ce lien : [helloasso.com](https://helloasso.com)**

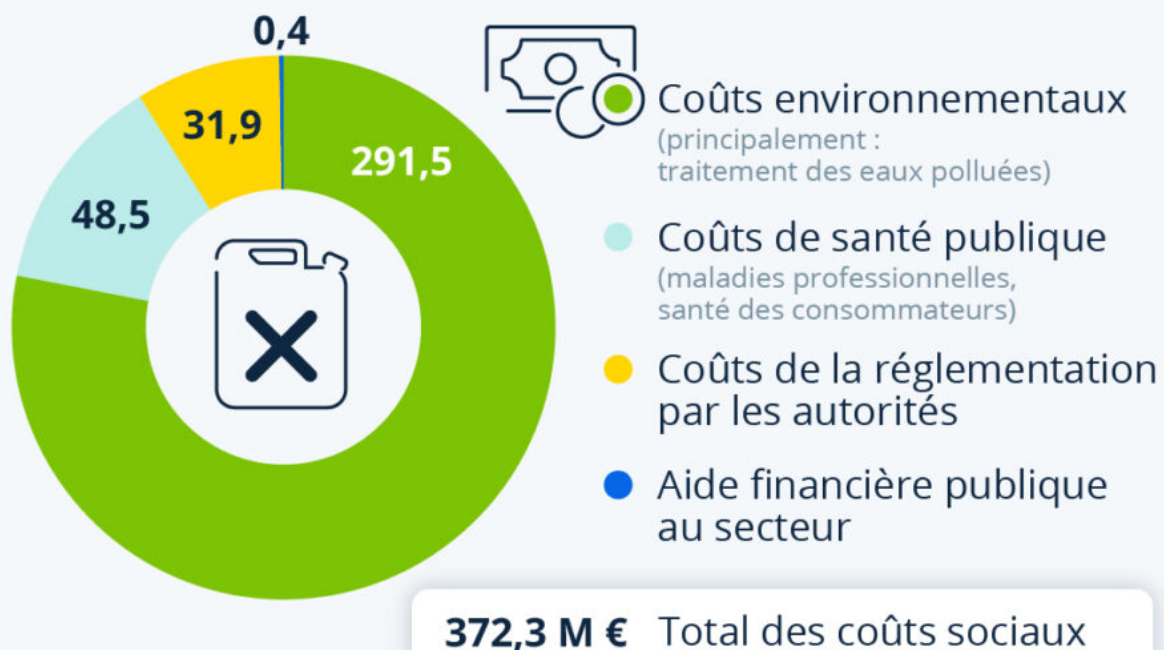
---

## Quels sont les coûts sociaux de l'usage des pesticides ?

Ecrit par le 25 août 2024

# Quels sont les “coûts cachés” des pesticides ?

Estimation des coûts sociaux attribués à l'utilisation des pesticides en France, en millions d'euros par an



Les montants indiqués correspondent à la fourchette basse de l'estimation.

Source : “The social costs of pesticide use in France”, Alliot et al. dans Frontiers (2022)



Annoncé lundi 6 mai par le gouvernement, le nouveau plan de réduction de l'[utilisation des pesticides](#) en France (Écophyto 2030) est fortement critiqué par les associations de protection de l'environnement. Si l'objectif de réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires dans l'agriculture d'ici à 2030, affiché depuis 2008, est conservé dans le plan, le mode de calcul des quantités utilisées, lui, va changer, ce qui est décrié par les ONG environnementales. « [Le nouveau mode de calcul] a un effet masquant sur

Écrit par le 25 août 2024

la quantité. Ce changement n'est pas honnête et jette le trouble sur ce plan », a notamment estimé Dominique Potier, député socialiste et rapporteur de la commission d'enquête sur le plan Ecophyto. Une des autres critiques du plan concerne l'enveloppe de 20 millions d'euros par an prévue pour aider les collectivités locales dans le traitement des eaux polluées, un chiffre qui, selon les professionnels du secteur, est très inférieur aux investissements nécessaires.

Dans une [étude](#) sur les « coûts cachés » des pesticides publiée en 2022, une équipe de chercheurs a estimé les montants engagés par les pouvoirs publics en France pour faire face aux [impacts sanitaires](#) et environnementaux néfastes de l'usage de ces produits en agriculture, ainsi que leurs frais de gestion (réglementation, etc.). D'après les calculs, les coûts sociaux attribués à l'utilisation des pesticides en France s'élèveraient au total à plus de 370 millions d'euros par an, ce qui correspond à la fourchette basse de l'estimation. Les coûts environnementaux sont de loin ceux qui pèsent le plus lourd dans la balance : plus de 290 millions d'euros par an, dont au moins 260 millions alloués rien qu'au traitement des eaux polluées par les produits phytosanitaires.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

---

## Le petit train touristique de l'Isle-sur-la-Sorgue circule désormais au biocarburant

Ecrit par le 25 août 2024



**Le [petit train touristique de l'Isle-sur-la-Sorgue](#), qui se charge de faire découvrir la ville aux touristes avec un trajet de 35 minutes, roule désormais au HVO, un biocarburant 100% renouvelable et certifié durable.**

Soucieux de réduire son impact environnemental et de limiter son empreinte carbone, le petit train touristique de l'Isle-sur-la-Sorgue vient de passer au HVO. Produit à partir de matières premières végétales, résiduelles ou de déchets, notamment issus de l'agriculture, ce biocarburant peut être utilisé comme alternative au diesel sans avoir besoin de modifier le moteur.

Mis en œuvre par la société carpentrasienne des [Voyages Arnaud](#), le petit train réduit ses émissions de CO2 d'au moins 70% et de particules fines de plus de 85%, diminue le bruit et les odeurs de son moteur, et contribue à améliorer la qualité de l'air de la ville.

Le petit train circule du 3 avril au 2 novembre, au départ du 3 Avenue des Quatre Otages (35 minutes ; arrêt de 10 minutes au Partage des Eaux).

Du lundi au mercredi et le vendredi et le samedi : 10h, 11h, 12h, 14h, 15h, 16h, 17h, 18h.

Écrit par le 25 août 2024

Le jeudi : 15h, 16h, 17h, 18h.

Tarif plein : 7€ / Tarif pour les 4 à 12 ans : 5€ / Gratuit pour les moins de 4 ans.



## Le 1<sup>er</sup> site de compostage collectif sur le territoire Rhône Lez Provence a été inauguré à Mornas

Ecrit par le 25 août 2024



Le samedi 6 avril a été introduit le tout premier site de compostage collectif du territoire [Rhône Lez Provence](#) sur le Parking Baugey, à Mornas. Cette nouvelle installation qui fait office de phase de test est le fruit d'une collaboration avec [le Cercle des Poubelles Disparues](#) de l'Université Populaire Ventoux. Elle a été inaugurée en présence d'[Anthony Zilio](#), président de l'intercommunalité et maire de Bollène et [Katy Ricard](#), maire de la commune de Mornas et vice-présidente déléguée à l'environnement et au traitement des déchets.

Ce site de compostage a pour objectif de promouvoir la pratique du compostage collectif dans la région et encourager les habitants à utiliser de nouvelles pratiques pour réduire leurs déchets et participer à la lutte pour un monde plus vert. Cette initiative qui s'inscrit dans la politique environnementale de l'intercommunalité du territoire Rhône Lez Provence ne devrait pas être la dernière comme l'a annoncé Anthony Zilio « Nous prévoyons au total l'installation de quatre composteurs collectifs, dont deux à Mornas, un à Bollène et un à Mondragon. »

Ecrit par le 25 août 2024

# L'entreprise vauclusienne Aladdin Concept va fabriquer ses abris en aluminium 100% recyclé



La structure avignonnaise [Aladdin Concept](#), spécialisée dans l'abri de piscine depuis plus de vingt ans, a annoncé que l'ensemble de ses productions d'abris seront désormais conçues en aluminium recyclé. C'est la première entreprise de ce secteur qui va procéder à cette méthode de production, ce qui vient confirmer son désir d'engagement environnemental et contribuer à la transition écologique via ses activités.

L'entreprise « made in Provence » Aladdin Concept va modifier sa chaîne de production en fabriquant des abris de piscine 100% recyclé et ainsi réduire l'empreinte carbone de ses réalisations. Avec ce nouveau système, l'empreinte carbone du matériau est divisée par trois, passant de 8,6 kg de CO<sub>2</sub>/kg (ce



Ecrit par le 25 août 2024

qui est la moyenne européenne) à 2,95kg de CO2/kg. Une avancée considérable pour réduire l'empreinte carbone de la firme vauclusienne.

Cette innovation est dans la ligne directrice insufflée par Aladdin Concept depuis son ouverture. L'entreprise avignonnaise a toujours eu à cœur de mettre en place des stratégies visant à répondre aux questions environnementales, en particulier celles liées à la réduction de l'empreinte carbone. Toutes les chutes d'aluminium émanant de sa production sont envoyées au recyclage et envoyées au recyclage au sein d'une entreprise locale spécialisée dans le traitement des déchets métalliques, et ce, depuis plusieurs années. La firme utilise cette même technique pour les chutes de polycarbonate.

Lors du chantier de pose de l'abri, aucun déchet n'est généré. Les abris Aladdin sont en effet livrés déjà assemblés, sanglés directement sur la remorque. Aussi, le seul déchet produit est le film de protection plastique, servant à protéger les plaques de polycarbonate pendant le voyage. Ces derniers sont également recyclés directement dans l'usine de production à Avignon.

---

## À Cheval-Blanc, la colère du maire contre Durance Granulats concernant le plan d'eau ne s'éteint pas

Ecrit par le 25 août 2024



En 2019, la [mairie de Cheval-Blanc](#) reçoit un signalement de déchets sur le site exploité par [Durance Granulats](#), entreprise en partie détenue par Eurovia, filiale du groupe Vinci. 5 ans plus tard, le maire Christian Mounier ne décolère pas, estimant que la carrière ne respecte pas ses obligations, et ainsi, retarde le projet de faire du plan d'eau une zone attractive de baignade pour les riverains et touristes. Thierry Suquet, nouveau préfet de Vaucluse, devrait se rendre sur les lieux ce jeudi 2 mai.

L'histoire commence en 2019, quand l'association chevalblanaise 'Environnement et qualité de vie' signale à la mairie avoir aperçu des déchets sur le site de la carrière de Durance Granulats, situé près du plan d'eau de la Grande Bastide. Suite au refus du carrier de laisser la mairie avoir accès au site pour vérifier, cette dernière obtient l'autorisation via une ordonnance du Juge des Libertés et de la Détention (JLD) du tribunal de grande instance (TGI) d'Avignon.

Christian Mounier, maire de Cheval-Blanc, réquisitionne une mini-pelle et constate qu'il y a bel et bien

Ecrit par le 25 août 2024

des déchets, à savoir des pneus et des souches, enterrés. Durance Granulats décide de contester l'ordonnance. Une contestation acceptée en 2021 puisque les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont fait partie la carrière, sont une compétence du préfet et non d'une commune. La mairie n'aurait donc jamais dû avoir l'autorisation d'entrer sur le site.



Ecrit par le 25 août 2024



Les déchets retrouvés par la mairie. ©Mairie de Cheval-Blanc

### **Soupçon de document falsifié**

Lors d'un comité de suivi organisé par le maire de Cheval-Blanc quelques mois plus tard, en septembre 2019, le document de demande d'autorisation d'exploiter la carrière fait débat. Le document est en trois exemplaires : un donné à la Direction départementale des Territoires (DDT), un au carrier et un à la mairie. « Ces documents, ils sont tamponnés, numérotés, datés, explique Christian Mounier. Ils ne peuvent pas être modifiés. »

Ayant des doutes concernant la véracité du document, la mairie a fait un appel à un huissier, afin de vérifier s'il y avait des disparités entre le document officiel et celui produit par le carrier. « L'huissier a relevé 14 différences entre les deux documents », ajoute le maire de Cheval-Blanc. L'hydrogéologue Yves Glard affirme alors qu'il n'a pas modifié ce document remis par Durance Granulats. « C'est surprenant

Ecrit par le 25 août 2024

qu'une attestation soit faite disant que tout est entré dans l'ordre alors que rien n'a été fait, au contraire, les affaissements continuent à se produire », se désole le maire de la commune.

### **La liste d'inquiétudes s'allongent pour la mairie**

Une autre préoccupation de la mairie de Cheval-Blanc : les enrochements autour de certaines parties du plan d'eau de la Grande Bastide qui s'affaissent. Christian Mounier déplore un affaissement des enrochements près d'une propriété au-delà de la zone des 10 mètres autorisés en limite de propriété.

« En 2021, le préfet de Vaucluse Bertrand Gaume fait le déplacement, mais ne constate pas ces affaissements comme nous on les voit, explique le maire. Donc aujourd'hui, on en est toujours là, à nous battre pour nous faire entendre. »

### **Le projet du plan d'eau**

Le plan d'eau de la Grande Bastide est divisé en deux parties : l'une réservée à la pêche, qui d'ailleurs enregistre une belle fréquentation, et l'autre à la baignade. C'était en tout cas le projet à l'origine depuis une vingtaine d'années. Cette seconde partie a une vocation de baignade, de mise à l'eau des embarcations, ainsi qu'à l'accueil des oiseaux et autres espèces avec un espace biodiversité. « C'est un site qui a un potentiel exceptionnel, explique Christian Mounier. On a la chance d'avoir un camping qui peut accueillir 500 personnes juste à côté. Donc avec le changement climatique qui nous est annoncé, avec des températures de plus en plus chaudes à l'avenir, on a un site qui doit, bien au-delà du département de Vaucluse, avoir la capacité d'accueillir quelques milliers de personnes au quotidien, justement pour avoir un poumon vert, un endroit où on a de la fraîcheur. »

« Ce n'est plus un plan d'eau, mais un marécage. »

*Christian Mounier*

Selon le maire de Cheval-Blanc, on est bien loin du projet rêvé, avec des enrochements qui s'affaissent et qui posent donc des problèmes de sécurité, un plan d'eau vaseux où l'on n'a pas envie de se baigner. « Aujourd'hui, aucune association environnementale n'est avec nous », déplore Christian Mounier.

Vidéo réalisée par la commune pour montrer les éboulements et effondrements des berges. ©Mairie de Cheval-Blanc

### **Quelle est la situation aujourd'hui ?**

Depuis 2019, la commune a dépensé plus de 200 000€ en frais d'avocats et d'experts dans cette affaire. Selon le maire, la remise en état du site pourrait coûter plusieurs dizaines de millions d'euros.

Ecrit par le 25 août 2024

La gendarmerie a été saisie et des enquêteurs se sont déplacés sur le site en février 2023, et de grosses quantités de déchets ont été découvertes. Le maire a ensuite été auditionné le mois suivant. Une plainte a été remise à Mme la Procureure de la République relative à plusieurs infractions pénales et environnementales reprochées à Durance Granulats et à l'État. Une information judiciaire a été ouverte et un juge d'instruction a été nommé dans cette affaire en février 2024.

Une nouvelle que le maire accueille avec enthousiasme et espoir. En attendant, il devrait recevoir le préfet de Vaucluse, Thierry Suquet, ce jeudi 2 mai afin de parler de cette affaire et de lui montrer le site du plan d'eau. « On espère que les choses vont enfin avancer dans les prochains mois », conclut Christian Mounier.



©Vanessa Arnal

Écrit par le 25 août 2024

# La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes lance la 3<sup>e</sup> édition des Challenges Durabilité - Responsabilité Sociétale



La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) organise la **3<sup>ème</sup> édition des Challenges Durabilité**. Ce concours national valorise l'engagement des commissaires aux comptes, de leurs clients et de leurs parties prenantes en faveur d'une performance plus durable. Il met à l'honneur la Responsabilité sociétale des entreprises, mais pas seulement. Il est ouvert à toutes les organisations : entreprises, associations, cabinets d'audit, mémorialistes de la profession et étudiants en Master. Les candidats ont jusqu'au mardi 30 avril pour déposer leur dossier dans une ou plusieurs des catégories proposées.

**Durabilité et responsabilité sociétale : une question de confiance portée par les commissaires**

Ecrit par le 25 août 2024

## aux comptes

Le commissaire aux comptes, professionnel indépendant spécialiste de l'audit, est l'allié des entreprises dans leur transformation sociétale et environnementale. Son intervention participe à améliorer la qualité de l'information extra-financière et les process qui amène à sa production. Sa mission, reconnu d'intérêt public, assure la fiabilité et la sincérité des données, créant les conditions de confiance nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et à la lutte contre le greenwashing et le social washing.

Longtemps considérée comme une fonction annexe de la performance ou un levier de communication, la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est devenue incontournable pour toutes les organisations. Prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) permet aux entreprises d'inscrire leurs activités dans la durée.

## La CSRD, un champ de responsabilités élargi pour la profession

Le rôle des commissaires aux comptes en matière de RSE a récemment été renforcé par l'adoption de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Élément constitutif de l'institution du « Green deal » européen, elle vise à normaliser le reporting extra-financière, et ainsi à mieux orienter les décisions économiques et les investissements en faveur d'une transition vers une économie plus durable à l'échelle européenne. Les grandes entreprises devront désormais publier, à compter de 2025, des informations détaillées en matière sociale, environnementale et de gouvernance au sein d'une section dédiée dans leur rapport de gestion, qui fera l'objet d'une vérification par un auditeur habilité. La CSRD place les commissaires aux comptes au centre de ce dispositif.

En multipliant les initiatives, la CNCC dessine l'avenir de la profession en étant pleinement partie prenante de la transition de la société en faveur d'une économie plus durable.

## Une nouvelle édition des Challenges et de nouveaux prix

Pour cette nouvelle édition, la CNCC inaugure une catégorie réservée aux cabinets d'audit et d'expertise comptable, afin de mieux valoriser l'engagement de la profession et des entreprises qui porteront la mission créée par la directive CSRD. La mémoire « mémoire » est quant à elle scindée en deux catégories, pour distinguer les stagiaires de la profession et des étudiants en Master (toutes filières confondues).

## Six lauréats seront récompensés dans les catégories suivantes :

- **Démarche RSE** : un prix réservé aux organisations qui ont pris l'élaboration et le déploiement de leur stratégie RSE à bras le corps.
- **Reporting de durabilité (DPEF)** : pour les organisations qui valorisent leurs performances extra-financières au moyen d'un reporting structuré, obligatoire ou volontaire, vérifiée par un commissaire aux comptes OTI
- **Cabinet engagé** : une catégorie réservée aux cabinets d'audit et d'expertise comptable, parce



Ecrit par le 25 août 2024

que la profession elle aussi se doit d'être exemplaire pour convaincre ses clients.

- **Société à Mission** : un prix qui s'adresse aux sociétés qui ont rejoint ou souhaitent rejoindre, avec ambition et détermination, le club des sociétés à mission.
- **Mémoire DEC** : pour les mémorialistes de la profession qui ont déposé et soutenu un mémoire traitant des enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale.
- **Mémoire RSE - Etudiants en master** : une catégorie qui vise à refléter la diversité des profils d'auditeurs en devenir, au niveau Bac+5, autour d'un sujet transversal à toutes les filières.

Un **prix du jury**, toutes catégories confondues, sera également remis à la fin de la cérémonie.

La cérémonie de remise des prix se tiendra, comme les deux années précédentes, à La Serre (Paris, Porte de Versailles), le 3 juillet prochain, et sera précédée d'une conférence ouverte à tous sur le thème « De la conformité à la sincérité des informations en matière de durabilité »

**Pour en savoir plus et déposer un dossier de candidature rendez-vous sur <https://challenges-durabilite.cncc.fr>**

#### [A propos de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes \(CNCC\)](#)

*La CNCC est l'instance représentative des commissaires aux comptes en France, profession d'intérêt général créatrice des conditions de transparence et de sécurité de la sphère économique, sociale et environnementale. Les commissaires aux comptes sont des alliés de toutes les typologies de structures, de leurs dirigeants et de leurs parties prenantes. Ils placent les valeurs d'indépendance, de compétence, d'engagement et d'écoute au cœur de leurs missions, au service d'une société de confiance. La CNCC représente près de 11 500 commissaires aux comptes qui certifient les comptes de plus de 240 000 entités chaque année, dont plus de 150 000 PME. Le chiffre d'affaires audité par les commissaires aux comptes, toutes entités confondues, est d'environ 6 245 milliards d'euros (clôture des comptes 2020).*

## Le SMBS réalise une étude des eaux souterraines de la plaine des Sorgues

Ecrit par le 25 août 2024



**Depuis le mardi 16 avril, le [Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues](#) a entamé une étude qui a pour but d'apprendre un maximum d'informations sur le fonctionnement des eaux souterraines de plaine des Sorgues. Elle devrait durer jusqu'au mois de juillet 2024 afin de laisser à l'agent du SMBS d'effectuer plusieurs relevés de profondeur de la nappe au sein des forages dans les 18 communes concernées par ce projet.**

Pierre, agent du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a commencé le mardi 16 avril 2024, une étude sur les eaux souterraines de la plaine des Sorgues. Les mesures récoltées serviront à mieux comprendre le fonctionnement de la nappe et ses interactions avec la Sorgue, mais surtout à établir une cartographie de la surface des nappes d'eau souterraine.

Une étude nécessaire, car elle devrait permettre une mise à jour de cette cartographie et de ses évolutions, la dernière en date remontant à 1973. À l'aide d'une sonde piézométrique (instrument de mesure de hauteur du toit de la nappe), l'agent du SMBS va se rendre chez les usagers et parcourir les 18 communes de la plaine des Sorgues afin d'effectuer des relevés dans les puits et forages existants.

**Pourquoi cette étude ?**

Ecrit par le 25 août 2024

En plus de l'apport d'actualisation indispensable que va apporter cette étude, elle devrait également permettre de définir les raisons exactes pour lesquelles le niveau des nappes baisse considérablement, en particulier depuis 2018.

L'ensemble des résultats obtenus sur les eaux souterraines du territoire permettront aussi de comprendre leur fonctionnement ainsi que leurs interactions avec les eaux de la surface. Plusieurs informations cruciales pourront être récoltées sur l'impact des prélèvements sur les ressources en eaux et les phénomènes de recharges de la nappe alluviale.

Dans un souci d'avenir, cette étude devrait permettre une avancée importante sur l'anticipation des impacts du changement climatique. Toutes les actions de préservation qui seront pensées pour la suite se feront à partir des informations récoltées lors de cette étude qui apparaît comme crucial, car elle intervient avant que l'écosystème du territoire soit dégradé.

Toutes les données recueillies demeureront anonymes et uniquement destinées à l'étude du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

---

## **Parc du Luberon : des chevaux au cœur d'une opération de coupe de pins à Saint-Saturnin-lès-Apt**

Ecrit par le 25 août 2024



**Au début du mois d'avril, l'Espace Naturel Sensible des marnes aptiennes de la Tuilière, situé à Saint-Saturnin-lès-Apt, au cœur du [Parc naturel régional du Luberon](#), a accueilli une opération de coupe de pins alliant gestion du site et préservation de la nature. Ce sont des chevaux qui ont permis l'évacuation des arbres.**

La coupe de pins a été réalisée dans le but conserver une espace de garrigue sur ces sols marneux qui sont caractéristiques de ce secteur du Parc naturel du Luberon. L'objectif principal était de garder la visibilité des affleurements de marnes, qui constituent un élément de patrimoine géologique de grande valeur scientifique.

Des chevaux ont été l'élément clé de cette opération puisqu'ils ont permis, grâce à leur force, d'évacuer les arbres coupés. Le débardage au cheval permet d'éviter le traçage d'une piste afin de préserver le sol, la faune et la flore de cet espace sensible. Cette opération a été possible grâce à l'entreprise roussillonnaise [Provence Hipposervices](#) et trois de ses chevaux au poids moyen de 900kg.

Il a fallu une journée pour la coupe des pins et trois jours et demi pour évacuer les billes de bois dont certaines avoisinaient les 800kg. En tout, cinquante stères de bois, soit environ 45 tonnes, ont été abattues puis tirées sur 500 mètres en direction d'un site de stockage. Le bois sera en majorité valorisé

Ecrit par le 25 août 2024

pour la fabrication d'obstacles pour l'équitation, de piquets de clôture, ou encore de carton.